



Pour pouvoir voter aux prochaines élections européennes du 9 juin 2024, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la commune de Marsainvilliers.

Si vous n'êtes pas inscrit, vous pouvez le faire en mairie dès que possible. **Nous attirons votre attention que le dernier jour des inscriptions est fixé au 3 mai 2024.**

Pour les ressortissants français, lors de votre inscription, vous devrez fournir les documents suivants :

- **le formulaire de demande d'inscription Cerfa n° 12669*02 dûment complété**
- **une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans :**
 - carte nationale d'identité (photocopie recto-verso),
 - ou passeport (photocopie de la double page où figure votre photo).
- **un justificatif de domicile :**
 - seront acceptées les pièces prouvant que vous êtes domicilié dans la commune de Marsainvilliers (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe). **Veillez à ce que les factures soient établies à votre nom et prénoms et qu'elles datent de moins de 3 mois.**

Pour les ressortissants non-français de l'Union Européenne, lors de votre inscription, vous devez fournir les documents suivants :

- **le formulaire de demande d'inscription Cerfa n° 12671*02 dûment complété,**
- **une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité :**
 - titre de séjour (photocopie recto-verso),
 - carte nationale d'identité (photocopie recto-verso),
 - passeport (photocopie de la double page où figure votre photo).
- **un justificatif de domicile :**
 - seront acceptées les pièces prouvant que vous êtes domicilié dans la commune de Marsainvilliers (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe). **Veillez à ce que les factures soient établies à votre nom et prénoms et qu'elles datent de moins de 3 mois.**

Une permanence se tiendra en mairie le vendredi 3 mai de 14h à 16h